



Création d'un club de Football



Un club doit être constitué sous la forme d'une association déclarée selon la loi 1901.

Vous devez identifier un groupe (minimum 2 personnes) âgés d'au moins 16 ans et ne possédant pas de casier judiciaire.

Vous devez choisir votre siège social et votre préfecture de rattachement.

5 étapes clés à respecter pour créer un club :



Rédaction des statuts

Les statuts déterminent les règles régissant les relations entre les membres, ainsi que les pouvoirs consentis aux différents organes.

L'association doit obligatoirement faire reconnaître :



SA DÉNOMINATION



SON OBJET



SON SIÈGE SOCIAL



L'IDENTITÉ DES PERSONNES
CHARGÉES DE
L'ADMINISTRATION



L'Assemblée Générale constitutive

Elle est dédiée à la création de l'association en réunissant les membres fondateurs de l'association pour adopter les statuts et élire les membres de direction :

TRÉSORIER

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE



La déclaration de l'association

Une association n'acquiert la personnalité juridique qu'après déclaration auprès de sa préfecture (ou sous-préfecture) dont elle dépend.

Elle peut être effectuée sur papier, via un formulaire dédié ou en ligne : <https://www.associations.gouv.fr>

Elle doit indiquer le **titre de l'association** tel qu'elle figure dans les statuts, l'**adresse de son siège social**, la **date de l'assemblée** lors de laquelle sa création a été décidée ainsi que les **noms/professions/domiciles/nationalités** des personnes qui l'administrent.

4

L'ouverture du compte bancaire

L'ouverture d'un compte bancaire permet au nouveau club de percevoir les cotisations de ses adhérents et les éventuelles subventions versées par les collectivités locales mais aussi de procéder aux dépenses nécessaires à son fonctionnement.

Il est recommandé aux structures sportives de souscrire une assurance pour protéger leurs adhérents et leurs biens.

5

L'affiliation à la FFF

L'affiliation est l'acte par lequel une association devient membre de la FFF, s'engage à respecter des statuts et règlements et peut participer à ses activités.

Processus de demande d'affiliation :



Contacter son District de référence



Obtention d'un lien de formulaire



Remplir le formulaire



Envoyer le formulaire au District (1er contrôle)



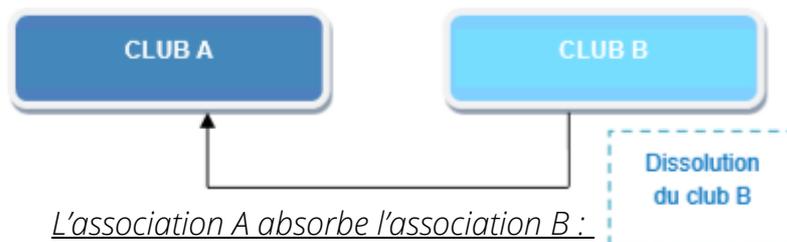
Transfert du formulaire à la Ligue régionale (2ème contrôle)



Transfert du formulaire à la FFF
En cas d'avis favorable, transmission du numéro et date d'affiliation FFF au club

Il existe 2 types de fusions :

- **Fusion d'absorption** : opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution du ou des clubs absorbés au profit d'un club absorbant déjà existant qui conserve son numéro d'affiliation.



L'association B procédera à sa dissolution après avoir apporté à l'association absorbante l'ensemble de son patrimoine (actif et passif).

Procédures :

Etape 1 : Concernant l'association absorbée

Le Conseil d'Administration doit arrêter le projet de traité de fusion. Au minimum 2 mois après, il doit réunir une assemblée générale extraordinaire afin de prendre la décision de dissolution pour fusion. L'ordre du jour de l'assemblée sera : dissolution / fusion.

La dissolution pour fusion absorption devra être déclarée auprès de la préfecture en y joignant le Procès-Verbal de l'assemblée en question ainsi que l'imprimé CERFA pour la parution au Journal Officiel

Etape 2 : Concernant l'association absorbante

L'association absorbante doit tenir une assemblée générale extraordinaire afin de décider de la fusion et procéder éventuellement à un changement de direction. Elle devra ensuite déclarer la fusion à la préfecture en y joignant le PV de l'AG ainsi que l'imprimé CERFA pour publication au Journal Officiel.

Les démarches de fusion doivent être effectuées par le club absorbant, sur Footclubs – Vie des clubs.

Pièces à fournir :



PV de l'AG
du club absorbant



Les statuts
du club absorbant



PV de l'AG du club
validant d'être absorbé

Une fois la demande réalisée, le club absorbé reçoit une demande d'accord de "Fusion-Adoption" dans Footclubs



Une fois l'accord du club absorbé, la demande de fusion-absorption est transmise au District pour avis

Vérification des pièces fournis avant de rendre leur avis selon 3 possibilités :



- **Favorable** : le dossier est transmis à la Ligue ou FFF
- **Rejet et pièce non valide** : dossier retourné au club pour régularisation.
- **Rejet définitif** : le dossier est clôturé.

C'est à la validation du Comex que la radiation de(s) club(s) se fait.